

Province de Québec
Municipalité de Saint-Zénon



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE, LE 8 FÉVRIER 2021 À 15 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. RICHARD RONDEAU, MAIRE.

Sont présents : Madame Anne Cyr, Messieurs Pierre Allard, Réjean Marion, Daniel April, François Laplante et Daniel Fabre.

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE
(résolution no 017-02-21)**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et que cet état d'urgence sanitaire a été renouvelé périodiquement depuis;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres ;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par madame Anne Cyr, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis-clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence.

**2. ORDRE DU JOUR
(résolution no 018-02-21)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2021
(résolution no 019-02-21)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel April, et résolu d'adopter sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 18 janvier 2021.

5. TRÉSORERIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer.

**5.1 COMPTES
(résolution no 020-02-21)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles des paiements en ligne de L2100001 à L2100002 pour un sous-total de 11 494,41 \$, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes des chèques no C2100001

à C21000067 pour un sous-total de 143 976,27 \$ en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Daniel Fabre, et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des paiements en ligne d'un montant total de 155 470,68 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5.2 ENGAGEMENT DE CRÉDITS (résolution no 021-02-21)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Allard, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'approuver la liste des engagements de crédits et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Adoptée

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Le maire fait état des activités auxquelles il a participé depuis la séance du conseil du 18 janvier 2021 et résume les sujets ayant un intérêt public.

7. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

8. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (résolution no 022-02-21)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Fabre **APPUYÉ** par monsieur Daniel April et résolu que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adopté

9.2 ENGAGEMENT D'UNE OFFICIERE MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (résolution no 023-02-21)

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été affiché pour un poste d'officier en bâtiment et en environnement et que la municipalité a reçu six candidatures ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une entrevue auprès de quatre candidats, la candidature de Mme Manon Fortin a été retenue ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Laplante **APPUYÉ** par madame Anne Cyr et résolu d'engager Mme Manon Fortin à raison de 35 heures par semaine à partir du 15 février 2021, selon les conditions prévues à la Politique relative aux titre d'emploi et aux

échelles de salaire des employés de la municipalité de Saint-Zénon datée du 14 décembre 2020.

Adoptée

9.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DE VITALISATION DE LA MRC DE MATAWINIE (résolution no 024-02-21)

CONSIDÉRANT la proposition du MAMH de soutenir les municipalités dévitalisées, en particulier celles dont l'indice de vitalité économique est dans le 5^{ème} quartile du classement national (Q5) par la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement en vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet IV;

CONSIDÉRANT QU'en Matawinie les municipalités potentiellement concernées par cette entente sont Notre-Dame-de-la-Merci, Saint-Damien, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de signer cette entente de vitalisation avec le MAMH (résolution CM - CM-01-030-2021);

CONSIDÉRANT les termes de l'entente, chacune des 5 municipalités doit signer cette entente et désigner un représentant (élu ou fonctionnaire) qui siègera au comité de vitalisation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Laplante **APPUYÉ** par monsieur Réjean Marion et résolu d'autoriser Mme Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de vitalisation pour la municipalité de Saint-Zénon et de désigner Monsieur Pierre Allard, conseiller municipal pour être le représentant de la municipalité de Saint-Zénon au comité de vitalisation.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 15 h 13.

Richard Rondeau, maire

Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière